



NIVEAU

Formation initiale, Maintien



PUBLIC CONCERNÉ

Cette formation est destinée aux personnes chargées de la mise en oeuvre de la fouille de sûreté des aéronefs tel que désignées dans le programme de sûreté de l'entreprise de transport aérien : personnel navigant (PNC, PNT), agents de sûreté dédiés, personnel des sociétés de nettoyage (clean and search), personnel des assistants en charge du chargement / déchargement des bagages de soute et du fret, mécanicien, etc....



OBJECTIFS

Acquérir les connaissances permettant d'assurer la fouille des aéronefs dans le respect des règles de sûreté



CONTENU

Théorie

- Connaissance des exigences légales applicables aux fouilles de sûreté d'aéronefs ...
- Connaissance des éléments contribuant à la mise en place d'une culture de sûreté solide et résiliente sur le lieu de travail et dans le domaine de l'aviation
- Connaissance de la menace interne et la radicalisation
- Connaissance de la configuration du ou des types d'aéronefs sur lesquels la personne devra effectuer des fouilles de sûreté
- Capacité à effectuer des fouilles de sûreté d'aéronef selon une norme suffisante pour raisonnablement garantir la détection des articles prohibés dissimulés.
- Aptitude à identifier les articles prohibés
- Aptitude à réagir de manière appropriée en cas de détection d'articles prohibés
- Connaissance des moyens de dissimulation d'articles prohibés

Formation basée sur la réglementation UE en vigueur.

 **Durée** à titre indicatif
3 h 30 (hors test 30 mn).

Prérequis

- Maîtrise du français.
- Savoir lire et écrire.

Méthode

- Théorie dispensée en salle.
- L'action de formation est assurée par un formateur qualifié et expérimenté.

Evaluation

- **Théorie** : Test écrit de validation (minimum 12 / 20 requis).

Validité

Maximum 5 ans.

Contact

 + 33 1 48 16 37 24

 ifma@geh.aero

 <http://ifma-formation.fr/>